



## TARGETSPOT

Société anonyme

Siège : Route de Lennik 451

1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone) : 0473.699.203

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 31 JANVIER 2023**

Le conseil d'administration de la société TARGETSPOT (la "**Société**") a le plaisir de convoquer les actionnaires, les titulaires d'obligations convertibles et les titulaires de droits de souscription à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra le mardi 31 janvier 2023 à 11h00 en l'étude du notaire Marc Boelaert, Avenue Charles Quint, 343 - 1083 Bruxelles (l'« **Assemblée** »).

#### **ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DÉCISIONS**

##### **1. Dénomination.**

*Proposition de décision : L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en « Llama Group », avec effet au 06 février 2023 au plus tard et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts comme suit :*

*« Article 1 - Forme et dénomination*

*La société est une société anonyme. Sa dénomination est « Llama Group ».*

##### **2. Pouvoirs.**

*Proposition de décision : L'assemblée confère tous pouvoirs (i) à chaque administrateur, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à l'assemblée ; et (ii) au notaire instrumentant pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.*

Pour être adoptées, la proposition reprise au point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire doit réunir les trois quarts (3/4) des voix présentes ou valablement représentées participant au vote et la proposition reprise au point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire doivent réunir la majorité absolue des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Pour assister à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes :

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le lundi 23 janvier 2023 par email à l'adresse [marie-agnes.lambrecht@winamp.com](mailto:marie-agnes.lambrecht@winamp.com).
- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Société ou transmettre par email à l'adresse [marie-agnes.lambrecht@winamp.com](mailto:marie-agnes.lambrecht@winamp.com) au plus tard le lundi 23 janvier 2023

une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale.

- Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'assemblée. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.

- Pour procéder aux formalités d'enregistrement, les participants sont invités à se présenter en l'étude l'étude du notaire Marc Boelaert, Avenue Charles Quint, 343 - 1083 Bruxelles entre 10 heures 30 et 10 heures 50.

- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le lundi 23 janvier 2023 au siège de la Société. Les procurations peuvent également être transmises au plus tard le lundi 23 janvier 2023 par email à l'adresse [marie-agnes.lambrecht@winamp.com](mailto:marie-agnes.lambrecht@winamp.com), pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'assemblée générale au plus tard avant le début de l'assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://investors.targetspot.com/investors/documentation/>

Conformément à l'article 25, dernier alinéa des statuts de la Société, les titulaires d'obligations convertibles ou de droits de souscription qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire pourront y assister (avec voix consultative uniquement) mais doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le lundi 23 janvier 2023 par email à l'adresse [marie-agnes.lambrecht@winamp.com](mailto:marie-agnes.lambrecht@winamp.com).

Pour le conseil d'administration,

Bruxelles, le 11 janvier 2023

DocuSigned by:  
  
91BC88E6051F472...

---

Alexandre Saboundjian  
Administrateur-délégué